Accusé de réception en préfecture 014-200069524-20240327-20240327-28\_DEL-DE Date de télétransmission : 05/04/2024 Date de réception préfecture : 05/04/2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 27 mars 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 15 mars 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 36 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Annick SOLIER a donné pouvoir à Hélène PAYET.

Étaient absents excusés : Bertrand GOSSET, Yvonne LE GAC.

Étaient absents: Pascal COTARD, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 014-200069524-20240327-20240327-28\_DEL-DE Date de télétransmission : 05/04/2024 Date de réception préfecture : 05/04/2024

## DELIBERATION 20240327-28: FIN\_89511 BUDGET ZA VAL D'ARRY\_VOTE DU BUDGET 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20, Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies, Vu l'instruction comptable M57.

Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2024 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de **2 404 374,64** € dont :

- 1 372 241,45 € en Section de Fonctionnement,
- 1 032 133,19 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

## 1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	207 920,00 €	70-Ventes de terrain aménagés	578 361,00 €
65-Autres charges de gestion courante	402 482,00 €	75-Autres produits de gestion courante	5,45€
		75-Subventions	72 355,00 €
042-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2024	758 319,45 €	042-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2024 :	718 000,00 €
043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	3 520,00 €	043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement :	3 520,00 €
TOTAL DF	1 372 241,45 €	TOTAL RF	1 372 241,45 €

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-Stocks de terrains aménagés au 31/12/2024	718 000,00 €	040-Stocks de terrains aménagés au 01/01/2024 :	758 319,45 €
001-Déficit d'investissement reporté	314 133,19 €	16-Avance remboursable du budget principal :	273 813,74 €
TOTAL DI	1 032 133,19 €	TOTAL RI	1 032 133,19 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2024 du budget annexe « ZA VAL D'ARRY »
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance, Christine SALMON Le Président, Gérard LEGUAY